

Louis GILL

Économiste, retraité de l'UQAM

(26 mars 2006)

“L'écran de fumée du  
«Fonds des générations»”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Louis Gill, économiste québécois  
Professeur retraité de l'UQAM

**“L'écran de fumée du « Fonds des générations »”.**

Un article publié dans la revue **L'Action nationale**, volume XCVI, no 4/5, avril/mai 2006, pp. 12-14. Une version abrégée de cet article a été publiée dans La Presse, cahier « Affaires », p. 7, le 31 mars 2006, sous le titre “Le fonds des générations: une mesure de diversion”.

Louis GILL est économiste et professeur retraité du département de sciences économiques de l'UQAM où il a œuvré de 1970 à 2001. Tout au cours de cette carrière, il a eu une activité syndicale active. Il a publié plusieurs ouvrages, sur la théorie économique marxiste, l'économie internationale, l'économie du socialisme, le partenariat social et le néolibéralisme, ainsi que de nombreux essais et articles de revues et de journaux sur des questions économiques, politiques, sociales et syndicales.



Courriel : [gill.louis@uqam.ca](mailto:gill.louis@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 20 février 2007 à Chicoutimi,  
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



# Table des matières

[Introduction](#)

[La dette à 25 % du PIB](#) : surtout grâce à la croissance du PIB

[Cibler la dette totale ou la « mauvaise dette » ?](#)

Louis Gill

**“L’écran de fumée du « Fonds des générations »”.**

Un article publié dans la revue **L’Action nationale**, volume XCVI, no 4/5, avril/mai 2006, pp. 12-14. Une version abrégée de cet article a été publiée dans La Presse, cahier « Affaires », p. 7, le 31 mars 2006, sous le titre “Le fonds des générations: une mesure de diversion”.

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu’au dévoilement du budget de l’année 2006-2007, le 23 mars dernier, il était plus ou moins implicitement supposé qu’un éventuel programme de réduction de la dette consisterait en remboursements annuels. Le gouvernement a décidé d’emprunter une autre voie, celle de la mise sur pied d’un « Fonds des générations » dans lequel il accumulera des montants provenant de redevances sur l’eau versées principalement par Hydro-Québec, avec l’objectif d’en destiner éventuellement les produits accumulés, estimés à 30 milliards de dollars dans vingt ans, à la réduction de la dette. Le rapport de la dette totale au Produit intérieur brut (PIB), actuellement de 43%, serait ainsi réduit à 25% en 2025-2026.

### La dette à 25 % du PIB : surtout grâce à la croissance du PIB

Mentionnons d’abord qu’en vertu de ce programme de « réduction de la dette », il est prévu qu’aucune réduction ne surviendra, au plus tôt, avant 20 ans. Non seulement la dette totale, de 118 milliards le 31 mars 2006, ne sera pas réduite d’ici là, mais il est admis qu’elle continuera vraisemblablement à augmenter à un rythme semblable à celui

de la dernière décennie, soit d'un montant moyen de 2 à 3 milliards par année, pour atteindre les 168 milliards en 2025-2026. Pour établir le rapport de cette dette au PIB de la même année, supposons, par prudence, que le taux annuel de croissance du PIB réel, dont la moyenne a été de 2,2% au cours des quinze dernières années, ne sera que de 1,7% au cours des vingt prochaines années. Supposons par ailleurs que le taux annuel d'inflation sera de 2%, taux cible de la Banque du Canada qui a été réalisé en moyenne au cours des dernières années. Avec ces hypothèses, le PIB augmentera de 277 milliards en 2005-2006 à 577 milliards en 2025-2026. On constate donc que, en dépit de l'augmentation de la dette à 168 milliards, son rapport au PIB aura été réduit du niveau actuel de 43% à 29%, soit seulement quatre points de pourcentage au-dessus de la cible de 25% visée par le gouvernement avec son « Fonds des générations », et cela sans aucun remboursement. Si donc le gouvernement arrive à atteindre cette cible de 25% dans 20 ans, ce sera à 78% grâce à la croissance du PIB, à 22% seulement grâce à son « Fonds des générations », dont les milliards qui lui auront été consacrés auraient pu être investis ailleurs, en particulier dans la santé et l'éducation.

## Cibler la dette totale ou la « mauvaise dette » ?

[Retour à la table des matières](#)

Les calculs qui précèdent ont porté sur la dette totale. C'est en effet par rapport à cette dette totale de 118 milliards en 2005-2006, et non par rapport à la dette de 88 milliards <sup>1</sup> représentant les déficits accumulés, jusqu'ici désignée comme la « mauvaise dette » à laquelle il faut s'attaquer, que le gouvernement a décidé de fixer sa cible de réduction à 25% du PIB. Sans spéculer sur les motivations de ce recy-

---

<sup>1</sup> Ce montant a été porté à 90,7 milliards en 2005-2006 à la suite d'une réprimande du vérificateur général qui reprochait au gouvernement d'inscrire comme un revenu et non comme une dette un montant de près de 2 milliards de péréquation fédérale versé en trop, à rembourser sur une période de dix ans.

clage, il est utile de rappeler que cette partie de la dette est contrainte à ne pas augmenter, en raison de la loi sur l'équilibre budgétaire qui interdit tout nouveau déficit. Il saute donc aux yeux que sa réduction en proportion du PIB est beaucoup plus rapide que celle de la « bonne dette », considérée comme légitime parce qu'elle est destinée à acquérir des immobilisations ou des actifs financiers, et dont on peut prévoir qu'elle continuera à augmenter de 2 à 3 milliards par année. Si on s'en tient à ce qui a été désigné jusqu'ici comme le véritable problème, celui de la « mauvaise dette », on constate, en faisant les mêmes hypothèses de croissance du PIB, que le rapport de cette dette au PIB, qui est de 33 % en 2005-2006, diminue à 25% après seulement six ans, en 2011-2012, à 20% après 11 ans, en 2016-2017, et à 15% après 17 ans, en 2022-2023, sans aucun remboursement. Inutile de dire que cela est encore plus convaincant de l'inopportunité de consacrer de précieuses ressources à la réduction de la dette, avec ou sans « Fonds des générations ».

Fin du texte